

Le conseil municipal, légalement convoqué le 24 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire salle « La Grange », le 08 janvier 2021 à 19 heures 00, sous la présidence de Madame Edith MICHELIC, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de membres présents : 07- Nombre de votants : 10

Etaient présents : Edith Michelic, Nicole Dégagé-Phalancher (arrivée à 19h15), Daniel Désiré, Damien Chesnel, Gérald Bertrand, Francis Duplaix, Emilie Cousson.

Étaient absents excusés : Fabienne Trompas (pouvoir donné à Edith Michelic), Alain Vandepitte (pouvoir donné à Gérald Bertrand), Amandine Ledon, Yoänn Bonnefoy (pouvoir donné à Damien Chesnel)

Secrétaire de séance : Damien CHESNEL

Date de la convocation : 24 décembre 2020 (affichée et notifiée le 24/12/2020) Mention exécutoire : oui

Début de la séance : 19 h 00 - Fin de la séance : 20 h 15

#### ORDRE DU JOUR

- Programmation travaux – dossiers DETR et DSIL
- Fonds de concours fourniture et pose de prises guirlandes
- Courriers divers - Questions diverses

#### **DELIBERATION 2021-001 - Programmation travaux – dossiers DETR et DSIL**

Madame la maire informe le conseil municipal qu'un contrôle de la DDSPP a été effectué par Madame Isabelle BERLIN et qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'aménagement de la cantine scolaire pour être en conformité sanitaire.

Madame la maire fait part qu'elle a contacté le CIT pour l'élaboration et l'estimation des travaux à réaliser en urgence et présente le rapport établi par Monsieur Thibault DELORT, chef de projets de Cher Ingénierie des Territoires.

Une déclaration préalable de travaux et une autorisation de travaux (ERP) sera nécessaire ainsi que l'intervention d'un architecte.

Le conseil municipal analyse les plans et les coûts liés aux travaux proposés :

- Le montant total des travaux sont estimés à 24 600 € HT
- Le montant total des diagnostics et honoraires sont estimés à 8 610 € HT

Le conseil municipal, après exposé du maire, à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs,

- **Adopte** le projet d'aménagement de la cantine (salle La Grange) d'un montant estimé à 33 210 € HT
- **Adopte** le plan de financement comme suit :
  - Montant des travaux : 33 210 €
  - DETR 50 % : 16 605 €
  - Conseil Départemental du Cher 20 % : 6 642 €
  - Autofinancement : 9 963 €
- **Sollicite** une aide financière des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR)
- **Sollicite** une aide financière des services du Conseil Départemental du Cher dans le cadre de ses actions d'aménagement du territoire

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à la programmation de ce projet

## **ECOLE**

Madame la maire fait lecture du courrier de Monsieur l'inspecteur d'académie d'Orléans :  
En octobre 2020 a eu lieu l'élaboration des futurs effectifs, en 2021 en effet les prévisions sont confirmées, le Cher va subir plus de 800 écoliers en moins. Des mesures d'ouvertures et de fermetures de postes auront lieu et également de classes. La carte scolaire va être revue (fusions, création de RPI...)

Un document joint au courrier explique la situation de notre commune :

Rentrée 2020 :

Bruère-Allichamps :

Prévisions 2020 : 48 élèves - constat au 22 septembre 2020 : 34 élèves - 2 classes

Prévisions 2021 : 28 élèves

Farges-Allichamps :

Prévisions 2020 : 19 élèves - constat au 22 septembre 2020 : 25 élèves - 1 classe

Prévisions 2021 : 18 élèves

La Celle :

Prévisions 2020 : 15 élèves - constat au 22 septembre 2020 : 24 élèves - 1 classe

Prévisions 2021 : 20 élèves

Total prévisionnel sur 2020 : 82 élèves - constat au 22 septembre 2020 : 83 élèves - 4 classes

Total prévisionnel sur 2021 : 66 élèves

L'ensemble du conseil est d'accord pour la poursuite du projet d'aménagement de la cantine.

## **DELIBERATION 2021-002 - Fonds de concours fourniture et pose de prises guirlandes**

Un fonds de concours d'un montant de 318,06 € HT est demandé à la Commune de FARGES-ALLICHAMPS par la Communauté de Communes Cœur de France, suite à la fourniture et à la pose des prises des guirlandes installées en 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs

- inscrit cette dépense par anticipation au budget 2021.

Madame la maire est autorisée à effectuer le mandatement de ce fonds de concours.

## **COURRIERS DIVERS – QUESTIONS DIVERSES**

### **Courrier avocat**

La commune va obtenir un remboursement de frais d'avocats de 450 € pour le dossier d'usurpation d'identité du maire.

### **PLUiH**

L'enquête publique pour le PLUiH débutera lundi 11 janvier 2021 à 9 h et se déroulera jusqu'au 10 février 2021 à 17h ; pendant toute la durée de l'enquête publique il sera possible de faire part de doléances au PLUiH, pour cela il sera possible de se rendre en mairie de Charenton, Bruère-Allichamps et en communauté de communes Cœur de France pendant leurs horaires d'ouvertures afin de déposer leurs remarques , il est également possible de déposer des observations par mail à l'adresse suivante : [pluih-coeurdefrance@registredemat.fr](mailto:pluih-coeurdefrance@registredemat.fr) à l'attention de monsieur le président de la commission d'enquête.

Les demandes effectuées avant ou après ces dates ne pourront être prises en compte, les demandes adressées à la CDC via les demandes habituelles ne pourront pas non plus être prises en compte.

Fin de la séance à 20 h 15